



Règlementation dans une sci.

Par **hom du 80**, le **22/06/2011 à 16:12**

Bonjour,
Je suis à ce jour propriétaire de 5 appartements et j'ai le projet de construire une maison, pour en faire ma résidence principale.
Je désirerais savoir s'il serait intéressant et possible pour moi de créer une SCI, car j'ai le statut de fonctionnaire, de plus, me sera-t-il possible de vivre dans cette maison, qui sera propriété de la SCI dont je compte être le gérant ?
Les 2 questions auxquelles j'aimerais avoir réponse sont donc :
1. Est-t-il possible d'être le gérant d'une SCI lorsque l'on est fonctionnaire ?
2. Le gérant d'un SCI peut-t-il habiter dans l'un des biens de cette SCI ?
Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement.
Th. SIFFLET

Par **cocotte1003**, le **22/06/2011 à 17:11**

bonjour,
oui vous pouvez habiter un bien de la sci en étant gérant, cordialement

Par **hom du 80**, le **22/06/2011 à 17:17**

Et puis-je être gérant de SCI alors que j'ai le statut de fonctionnaire territorial ? ...